

Mardi 12 mai 2020



**Destinataires :** Membres de Gymnastique Québec

**De :** Gymnastique Québec

**Sujet :** Collecte de fonds - conversion de la portion équivalant aux services non dispensés en don

---

Bonjour à tous,

L'impact financier de l'annulation des cours et entraînements sportifs est très important pour les clubs. À cet effet, dans le cadre du programme Fonds Sports-Québec, nous vous informons qu'il est possible de convertir la portion équivalente aux services non dispensés en don. Grâce à *SPORTSQUÉBEC*, les personnes faisant un don aux clubs OBNL pourront recevoir un relevé fiscal.

Par exemple, un athlète a payé 150\$ pour participer à des activités sportives du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020, mais le club a fermé ses portes le 16 mars dernier selon les recommandations gouvernementales. Dans ce cas, la portion utilisée correspond à 12 semaines sur un total de 27, soit 45%. La différence correspond donc à la portion non utilisée, soit 55%. Le montant qui pourrait être considéré comme un don serait de 83\$ (150\$ \* 55%).

Prendre note que le don est volontaire et que les membres ont toujours l'option de se faire rembourser ou créditer pour la portion des services non dispensés.

Voici la procédure à suivre :

#### Membres

1. Chaque donateur désirant faire un don de 25\$ et plus doit signer le formulaire de don.
2. En février 2021, *SPORTSQUÉBEC* émettra les reçus d'impôt pour tous les dons supérieurs à 25\$ pour lesquels nous avons reçu la documentation requise.

#### Club

1. Le club envoie à *SPORTSQUÉBEC*, par la poste ou par courriel, les documents suivants :
  - Le formulaire de don. Pour soumettre plus de 10 dons en même temps, veuillez utiliser le *Gabarit pour importation ProDon* qui sera envoyé sous peu.
  - Les preuves de paiement des inscriptions, accompagnées du calcul de la portion non dispensée.
  - Un chèque libellé au nom de Sports Québec (ou un virement bancaire, coordonnées envoyées sur demande) pour la somme des dons.
2. *SPORTSQUÉBEC* versera les dons, moins les frais de gestion (voir document ci-dessous), à la fédération dans les 3 semaines suivant la réception des documents. La fédération est responsable de verser les sommes aux clubs.

Cordialement,

Serge Castonguay  
Directeur général  
Gymnastique Québec

**Politique philanthropique**  
**Frais administratifs du Fonds Sports Québec**  
**Frais appliqués à chaque don (ou transaction)**

<b>Montant du don (ou transaction)</b>	<b>% Frais</b>
Moins de 1 000 \$	5%
1 000,00 \$ à 1 499,99 \$	4%
1 500,00 \$ à 1 999,99 \$	3%
2 000,00 \$ à 4 999,99 \$	2,5%
5 000,00 \$ à 9 999,99 \$	2,5%
10 000,00 \$ à 29 999,99 \$	2,0%
30 000,00 \$ à 49 999,99 \$	600 \$
50 000,00 \$ à 99 999,99 \$	750 \$
100 000,00 \$ à 499 999,99 \$	850 \$
500 000,00 \$ à 999 999,99 \$	950 \$
1 000 000,00 \$ et plus	1 250 \$

Note : Des frais de 4% sont aussi appliqués si le don est fait par carte de crédit

## Formulaire de don

Projet : P20-14 **Don personnel**Genre :  Féminin  MasculinLangue :  Français  Anglais

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Montant de la partie de l'adhésion non utilisée : \_\_\_\_\_ \$ *Un reçu sera émis pour tout montant de 25\$ et plus.*

### Don pour la mission de la fédération

#### Information générale sur Fonds Sports Québec

Le Fonds Sports-Québec administré par **SPORTSQUÉBEC**, afin d'appuyer le développement du sport fédéré au Canada.

Conformément aux interprétations de la Loi de l'impôt sur le revenu sur les dons admissibles, cette contribution est faite sans condition et de plein gré; je confirme qu'aucun avantage ne me reviendra (en conséquence de mon don ou à une personne qui m'est liée) en tant que donateur.

Je confirme de plus que cette contribution n'engage aucune obligation; elle ne réduira aucune obligation, directement ou indirectement, que je (ou parties reliées) pourrais avoir pour des frais de formation non admissibles, frais de programme, dépenses de voyage, ou autres dépenses similaires à l'organisation de sport récipiendaire, ou à toute organisation reliée ou affiliée.

Je suis conscient que toute déclaration fautive ou trompeuse faite aux autorités fiscales engagera ma responsabilité légale et pénale.

### TRANSFERT DE LA PORTION D'ADHÉSION NON UTILISÉE EN RAISON DE L'ANNULATION DE LA SAISON - DU COVID-19

En lien avec la situation actuelle sur le COVID-19, le comité de philanthropie de **SPORTSQUÉBEC** a proposé, aux fédérations qui le souhaitent, un projet pour pallier au manque de financement qu'elles éprouvent en raison de l'annulation de leur saison.

Puisque plusieurs membres ont déjà fait leur paiement d'adhésion, nous avons suggéré que la partie non utilisée de leur adhésion puisse être convertie en don avec le programme Fonds SportsQuébec. Les individus auront le choix d'être remboursés pour la portion non utilisée de la saison, de la reporter à l'année suivante ou de la faire parvenir, par l'entremise de leur club, à SportsQuébec pour être convertie en don. Un reçu d'impôt sera émis au payeur de l'adhésion, pour tout don de 25\$ et plus.

Par exemple, un athlète a payé 150\$ pour participer à des activités sportives du 1er janvier au 30 juin 2020, mais le club a fermé ses portes le 16 mars (selon les recommandations gouvernementales). Dans ce cas, la portion utilisée correspond à 12 semaines sur un total de 27, soit 45%. La différence correspond donc à la portion non-utilisée, soit 55%. Le montant qui pourrait être considéré comme un don serait de 83\$ (150\$ \* 55%).

**En signant ci-dessous je confirme avoir lu les normes du programme ci-haut mentionnées et vouloir convertir la portion non utilisée des frais payés en don.**

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Nom du signataire en lettres moulées svp : \_\_\_\_\_

Faire parvenir à : **SPORTSQUÉBEC**  
4545, av. Pierre-de-Coubertin – Montréal (Qc) H1V 0B2  
Téléphone: (514) 252-3114  
Courriel : [sports@sportsquebec.com](mailto:sports@sportsquebec.com)

No d'enregistrement 121133987 RR 0001